

Convention on Health Analysis and Management

CHAM 2016

En France, qui paie quoi ?

Didier Bazzocchi, Bertrand Mas, Philippe Presles, Nicolas Revel
Modérateur : Thomas London

En France, la Sécurité sociale prend en charge 78 % des dépenses de santé, devant les complémentaires (13,5 %) et les patients eux-mêmes (8,5 %). Le reste à charge pour ces derniers est aujourd'hui très limité. Le système est donc efficace, mais sera rapidement confronté à d'importants enjeux.

1. L'accessibilité réelle au système de santé

L'efficacité du système de santé français exprimé au travers de son niveau d'accessibilité peut être qualifiée d'importante. Le système de santé est égalitaire. Il permet le libre choix, lequel constitue finalement un facteur d'inégalité, les couches socioprofessionnelles les plus élevées ayant tendance à l'exercer de la manière la plus optimale. Au-delà de ce bémol, le système de santé en France garantit le principe d'égalité et permet la liberté. Cela est d'autant plus vrai que 96 % des Français sont désormais couverts par une complémentaire.

2. Un système reposant sur deux piliers

L'intervention des complémentaires est primordiale pour contenir le reste à charge des patients dans différentes spécialités. Le système de protection sociale est un tout et permet de répondre à la diversité des situations. À titre d'exemple, si le reste à charge avant l'intervention des complémentaires est limité dans le cas des affections de longue durée, cela n'est pas vrai pour tous les patients ou pour toutes les formes d'affection.

3. Vers un pilotage plus fin du reste à charge ?

La faiblesse du reste à charge doit-elle constituer l'objectif premier dans tous les domaines de prise en charge ? Le panier de soins pourrait le cas échéant être revu, non pas nécessairement pour être réduit, mais pour tendre vers un meilleur équilibre entre les niveaux de prise en charge.

4. L'enjeu de soutenabilité

Le système de Sécurité sociale doit évidemment relever un défi de soutenabilité. Pour ce faire, son désengagement ne constitue pas une fatalité et pourrait être évité grâce à l'exploitation plus rationnelle des sources d'efficience. Ces dernières existent et sont considérables. Il n'est cependant pas exclu de tendre vers une modulation des taux de prise en charge par le système obligatoire.